



Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné Monsieur Memet KORKMAZ (Fiduciaire Lèjolin SA) ai procédé à la vérification des comptes de l'Association Suisse pour l'Aide au Zanskar (AaZ-CH).

J'ai constaté que l'état de fortune de l'association se montait, en date du 31 décembre 2021, à **CHF 44'684.83**, placée sur le compte no. 5042.02.08 auprès de la Banque Cantonale de Genève. Sur ce montant, **CHF 35'860.-** représentent des engagements, soit **CHF 25'000.-** de passifs transitoires (à verser à AaZ France) et **CHF 10'860.-** d'actifs transitoires (cotisations et parrainages reçus d'avance), ce qui laisse une fortune propre de **CHF 8'824.83**.

L'exercice 2021 se solde par un gain de **CHF 6'103.90**.

J'ai contrôlé les entrées et sorties et constaté que l'ensemble des écritures était comptabilisé de manière correcte.

A ma connaissance, AaZ-CH est exempte de tout engagement financier. Je confirme le bien fondé du bilan qui vous a été présenté et vous prie de donner entière décharge au Comité d'AaZ-CH.

Les comptes tenus par Madame Brigitte DJAJASASMITA le sont d'une manière exemplaire et je la remercie sincèrement pour toutes les explications ainsi que pour les documents qu'elle m'a présentés afin de faciliter le pointage des écritures de l'exercice 2021.

Memet KORKMAZ

Fiduciaire Lèjolin SA
Rue des Bains 43
1205 Genève

Genève, le 25 mars 2022